

5 RDM

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros
Siège social : 5, rue de Montfort - 35000 RENNES
489 697 334 RCS RENNES

(ci-après désignée la « **Société** »)

* * * * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

La soussignée,

La société HOLDOZ
Siège social : 5 rue du Champ Jacquet 35000 RENNES
Immatriculation : RCS RENNES 511 646 200
Représentée par M. David OZDEMIR, en sa qualité de Gérant

Propriétaire de la totalité des 150 parts composant le capital social de la Société,

Associée unique de ladite Société,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- **Désignation d'un Commissaire à la transformation dans le cadre d'un projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée ;**
- **Pouvoir à donner.**

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique,

Dans le cadre du projet de transformation, de la Société en société par actions simplifiée,

Décide, conformément à l'article L.224-3 du Code de commerce, de désigner :

Le cabinet GEIREC
domicilié 11 Parc de Brocéliande - BP 76203 – 35760 SAINT-GREGOIRE CEDEX

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

Paraphe

DO

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions de l'associée unique sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

* * * * *

Mentions relatives à la signature électronique (DocuSign)

La soussignée requière du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé **par voie de signature électronique via l'application logicielle « DocuSign »** en application des articles 1366 et suivants du Code civil.

La soussignée dispense le rédacteur des présentes d'établir un exemplaire original du présent acte par signataire, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

En conséquence, il est reconnu et pleinement accepté par la soussignée que l'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard du signataire par la transmission électronique de celui-ci.

Le présent acte entrera en vigueur à la date de signature par la soussignée.

La société HOLDOZ
Représentée par
M. David OZDEMIR

Signé par :

F33B0BD3C33E46B...

22-07-2025 | 10:01:57 CEST